



## Renseignements pour divorce de mes parents

Par **cassiope2010**, le **26/02/2013** à **14:10**

Bonjour,

Voilà plusieurs années, enfin pour moi depuis toujours, que mon père a des accès de violence sur ma mère, mes frères se sont interposés entre eux dès qu'ils ont eu l'âge de défendre notre mère, il l'a déjà humilié en public, que ce soit en magasin ou avec amis...

Il ne veut pas entendre de se faire aider pour les problèmes qu'il a cumulé durant sa vie (pas réellement de figure paternelle pendant son enfance donc perdu quand il a eu des enfants, problème d'alcoolisme à peu près résolu aujourd'hui, patron qui profite de lui, sa fille aînée décédée (donc ma soeur)....).

Donc ma mère, depuis des années subit cela, bien sûr elle a déjà envisagé de partir, mais à chaque fois elle est restée, par amour sûrement, vu qu'il peu changer de comportement du jour au lendemain. Ces accès de violence ont généralement lieu 1 à 2 fois par an qui peuvent durer sur plusieurs semaines.

Donc j'aimerais avoir des renseignements pour ma mère, ce à quoi elle pourrait avoir droit en cas de demande de divorce.

Elle n'a pas de travail (mère au foyer depuis à peu près 14 ans je crois), j'ai encore 2 petits frères à la maison, un de 20 ans, qui est sans emploi et qui souhaite lui aussi partir de la maison, et un autre de 13 ans, toujours scolarisé, et qui se renferme de plus en plus, et j'ai peur qu'il fasse une dépression comme moi il y a quelques mois maintenant...

Elle n'a pas non plus de permis de conduire, mon père est le propriétaire par héritage de la maison où ils vivent.

Donc aucun revenus, pas de moyen de locomotion, 1 jeune ado à charge, plus de famille, nul part où aller en attendant. Elle vit loin de la ville (la plus proche 25 minutes en voiture).

Donc voilà, à quoi pourrait-elle avoir droit si elle partait ?

Merci par avance pour vos réponses.

Par amajuris, le 26/02/2013 à 17:34

bjr,

si elle part comme ça elle n'aura rien.

il faut qu'elle demande le divorce, et qu'elle demande une prestation compensatoire pour elle et une pension alimentaire pour les enfants.

cdt